



**SCIERIE RAMBOZ : UN VERDICT EXEMPLAIRE :
LA DIGNITE RETROUVEE
REGULARISATION POUR LES TRAVAILLEURS MAROCAINS**

Travailler dans l'invisibilité, dans l'indifférence des autres, dans un système d'exploitation et d'esclavage ultime... c'est ce qui s'est passé à quelques kilomètres de nos lieux de travail et de vie à la Scierie Ramboz pendant plusieurs années !

La CGT et la FSU du Jura saluent le délibéré du TGI concernant l'affaire de la Scierie Ramboz pour notamment les faits de :

- travail dissimulé par dissimulation d'emploi salarié
- hébergement dans des conditions incompatibles avec la dignité humaine
- blessure involontaire ayant entraîné une ITT de 60 jours.

C'est un signe fort que la justice envoie aujourd'hui non seulement aux employeurs délinquants mais aussi aux travailleurs sans-papiers victimes de menaces, de pressions, des violences.

Ces patrons voyoux qui voudraient un monde où les règles ne s'appliqueraient qu'aux autres doivent entendre ce verdict.

Les plaidoiries ont mis à jour le vrai visage d'un employeur qui a fait régner la loi du silence et a mis en place un système illégal de travail depuis 2008 avec l'emploi d'une vingtaine de salariés sans-papier ou sans autorisation de travail en France.

La dissimulation du travail a bien relevé d'un système. Tout était orchestré, du recrutement, à l'exploitation à la scierie et au maintien sur site dans des conditions inhumaines.

Les condamnations vont au-delà des réquisitions, notamment en ce qui concerne la peine d'emprisonnement puisque Monsieur RAMBOZ a écopé de 18 mois de prison dont 6 mois fermes.

Après un rendu de justice favorable au Conseil des Prud'hommes en octobre pour licenciement abusif et suite à ce rendu de justice en pénal contre la Scierie Ramboz, les travailleurs marocains doivent être régulariser rapidement afin de faire valoir leur droit, sortir de la précarité et retrouver, en France, des conditions de vie dignes.

La CGT et la FSU restent résolument à leurs côtés !